

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/106/1.3

Feuillet n°125



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Maud MANIERE, Jean-Luc BLANCHARD excusé donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention tripartite de mise à disposition du terrain de bicross à l'association « Bicross club du Terrassonnais »

Le terrain de bicross situé à la Plaine des Jeux sur la commune de Terrasson-Lavilledieu est mis à la disposition du Bicross Club du Terrassonnais.

En effet, l'association souhaite disposer d'une piste lui permettant de pratiquer dans les meilleures conditions son activité.

AR Prefecture

024-200041150-20231009-DE2023106-DE
Reçu le 12/10/2023

De ce fait, une convention doit être signée entre toutes les parties, l'association pour l'exploitation, la mairie de Terrasson-Lavilledieu en tant que propriétaire du terrain et la Communauté de Communes pour la compétence.

Cette convention fixe les conditions d'utilisation de la piste de bicross.

Cette mise à disposition est conclue à titre gracieux, pour une durée de 3 ans avec reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, :

- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'Association Bicross Club du Terrassonnais et la mairie de Terrasson-Lavilledieu ;
- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 11/10/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20231009-DE2023106-DE
Reçu le 12/10/2023